



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet de réaménagement de la piste de ski Belvédère sur les communes de Font-Romeu-Odeillo-Via et Bolquère (66).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Société ALTISERVICE

Raison sociale

N° SIRET

3 8 0 3 7 3 4 8 0 0 0 0 7 4

Type de société (SA, SCI...)

Établissement secondaire

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ALVAREZ

Prénom(s)

Jacques

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
43. Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés	Pistes de ski (y compris les pistes dédiées à la luge lorsque celles-ci ne comportent pas d'installation fixes d'exploitation permanente) d'une superficie inférieure à 2 hectares en site vierge ou d'une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à réaménager et reprofiler la piste de ski Belvédère afin d'en améliorer l'accessibilité et de réduire la rupture de pente présente au niveau du premier virage. Les travaux comprennent :

- le décapage ponctuel de la terre végétale sur les secteurs terrassés, avec stockage puis remise en place ; des travaux de terrassement et de remblaiement permettant d'atténuer la rupture de pente et d'homogénéiser le profil de la piste ;
- le maintien de la piste dans son emprise existante, sans élargissement ; une intervention temporaire sur le ruisseau et son ourlet, avec déviation provisoire puis reconstitution à l'issue des travaux ;
- la remise en état et la revégétalisation des surfaces terrassées.

L'emprise du projet a été adaptée afin d'éviter la prairie humide située en amont, la lande à cytise, les milieux boisés et les falaises.

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'un projet de réaménagement et de terrassement d'une piste de ski existante, dont l'emprise a été adaptée afin de limiter les interventions sur les milieux naturels périphériques. Le reprofilage vise à améliorer l'accessibilité de la piste au plus grand nombre et à conforter cette liaison stratégique vers les faces nord du domaine skiable. Ce réaménagement permettra également d'améliorer la tenue de la neige sur la piste et ainsi de limiter les besoins en neige de culture et en damage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les moyens mis en œuvre pour la réalisation du réaménagement de la piste seront les suivants :

- Surfaçage des secteurs concernés ;
- Décapage ponctuel de la terre végétale, stockage temporaire puis remise en place ;
- Terrassements en déblais/remblais, principalement par apport de matériaux, afin de reprofiler la piste ;
- Réalisation de rigoles superficielles et d'une cunette en pied de talus pour la gestion des écoulements ;
- Déviation temporaire du ruisseau pendant les travaux puis reconstitution de son tracé et de son ourlet ;
- Remise en état et enherbement des surfaces terrassées.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet dans sa phase d'exploitation conservera le même type d'activité qu'en l'état actuel, c'est à dire, une activité de ski.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une Demande d'Autorisation d'Entreprendre les Travaux (DAET).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du projet :	2 102 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de Font-Romeu-Odeillo-Via et de Bolquère - Parcelles Nds= zone naturelle intégrant le domaine de ski alpin

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	> ZNIEFF de type I « Forêt de Llivia et ruisseau de la Têt » et « Ruisseau de l'Angoustrine et ses prairies humides » > ZNIEFF de type II « Forêt de Pins à crochets de la périphérie du Capcir » et « Serrat des loups »
En zone de montagne ?	☒	☐	Domaine skiable de Font-Romeu
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Une zone humide recensée par la DREAL se trouve à proximité immédiate
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Le site est soumis aux Obligations Légales de Débroussailllements.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	> Z.S.C. FR9101471 « Capcir, Carlit et Campcardos » > Z.P.S. FR9112024 « Capcir-Carlit-Campcardos »
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement en eau n'est prévu
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun rejet direct n'est prévu dans les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Apport des matériaux de remblai provenant du chantier d'aménagement d'un lotissement situé à Egat.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'utilisera pas la ressource en eau
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Cf. note environnementale. En l'absence de mesures, le projet est susceptible d'impacter des habitats d'intérêt communautaire et des milieux humides, notamment le ruisseau et son ourlet. Les principaux habitats à enjeu et habitats d'espèces patrimoniales, notamment la prairie humide accueillant le Nacré de la Bistorte, sont évités. Après application des mesures d'évitement et de réduction, les impacts résiduels seront nuls à faibles.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Cf. note environnementale. Le projet est susceptible d'impacter ponctuellement des habitats d'intérêt communautaire, notamment le ruisseau et son ourlet, ainsi que des habitats naturels ouverts. Les principaux secteurs à enjeu, notamment la prairie humide accueillant le Nacré de la Bistorte, les milieux boisés, la lande à cytise et les falaises, sont évités. Après application des mesures d'évitement et de réduction, les impacts résiduels sont considérés comme nuls à faibles.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet au sein du domaine skiable et concerne une piste existante. La vocation agricole (prairie permanente) sera maintenue en phase exploitation et les pelouses se développeront à nouveau.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le projet est concerné par : - le risque radon (catégorie 3)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par : - Le risque de feu de forêt (par débordement de cours d'eau et submersion marine) - Le retrait-gonflement des sols argileux (exposition faible) - Le risque sismique (niveau 4)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de plus trafic par rapport à la situation actuelle
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase de chantier, les travaux d'aménagements peuvent être à l'origine de nuisances sonores. Celles-ci seront temporaires et respecteront les normes réglementaires.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	En phase d'exploitation, l'aménagement générera des émissions sonores liées à l'utilisation du site mais pas plus que la situation actuelle
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	En phase de chantier, les travaux d'aménagement du site peuvent être sources d'odeurs. L'impact est temporaire et négligeable car trop diffus pour constituer une gêne.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase de chantier, il est probable que les travaux occasionnent ponctuellement des vibrations. Cet impact est temporaire et localisé. En phase d'exploitation, aucune vibration n'est attendue.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase chantier, les travaux se feront de jour. En phase d'exploitation, l'aménagement générera des émissions lumineuses liées à l'utilisation du site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase de chantier, la circulation des engins et les travaux d'aménagements existants peuvent générer des poussières et leur fonctionnement sera source de rejets polluants. Ces rejets sont peu évitables, temporaires et non notables pour l'environnement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le chantier sera réalisé dans les règles de l'art, ainsi aucun rejet ne sera effectué dans le milieu naturel.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase chantier, les eaux de nettoyage des engins seront collectées sur une aire dédiée.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se localise en dehors de tout périmètre de protection de Monument Historique, de site inscrit ou classé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet est un réaménagement du site. Les activités resteront globalement les mêmes qu'aujourd'hui.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Des effets cumulés peuvent exister à l'échelle du domaine skiable avec les aménagements réalisés ou projetés dans le secteur, notamment en raison des terrassements sur les milieux ouverts montagnards. Toutefois, l'adaptation de l'emprise du projet permet désormais d'éviter intégralement les milieux forestiers, la lande à cytise, la prairie humide et les falaises. Les incidences restantes concernent principalement la pelouse subalpine ainsi que temporairement le ruisseau et son ourlet, qui feront l'objet d'une remise en état. Après application des mesures prévues, les effets cumulés attendus sont considérés comme faibles.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf. Note environnementale.

Les principales mesures sont :

- l'évitement de la prairie humide, de la forêt et de la lande à cytise et de la falaise,
- la mise en place d'un calendrier des travaux,
- la limitation des emprises,
- déviation du cours d'eau et la reconstitution de son lit et de son ourlet,
- la mise en œuvre de mesures de prévention des pollutions accidentelles ;
- la remise en état et la revégétalisation des surfaces terrassées.

Le chantier fera l'objet d'un suivi par un écologue afin de contrôler la bonne application et l'efficacité des mesures environnementales.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale pour ce projet n'apparaît pas nécessaire.
Le projet se développe sur une surface relativement petite (moins de 2500m²), et la mise en place des mesures permettent d'obtenir des impacts résiduels faibles pour l'ensemble des taxons.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note environnementale comprenant les annexes 3, 4 et 7	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom AVAREZ

Prénom JACQUES

Qualité du signataire DIRECTEUR

À FONT ROMEU

Fait le 13/07/2026



Signature du (des) demandeur(s)
ALTISERVICE
Domaine de Font-Romeu - Pyrénées 2000
BP 60 - "Les Aïrelles"
66121 FONT-ROMEUE Cedex
SIRET : 399 373 480 00074 - APE : 4939 G